

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2010 COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix, le 25 juin, à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Le quorum étant atteint, Le Président du SIRTOMRA ouvre la séance à 9 h 40.

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte-rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas de commentaire et est adopté à l'unanimité.

2. VOTE DU RAPPORT ANNUEL 2009 DU SIRTOMRA

Le président présente le rapport annuel 2009 du SIRTOMRA. Six chapitres présentent l'établissement public, l'organisation du service, son coût, les mesures de prévention, un tableau de bord de synthèse en enfin les actions de communication réalisées en 2009.

La liste des délégués figure au 1^{er} chapitre.

Les tonnages totaux collectés sont en augmentation. Le tonnage d'OM est en baisse, ceux des diverses collectes sélectives (sauf le verre) et surtout des déchetteries, augmentent.

Concernant les coûts, le forfait de collecte a augmenté (révision indexée sur le kilométrage, les salaires, le coût du carburant), les factures d'exploitation des déchetteries sont aussi en hausse (révision et hausse des tonnages). Le nouveau marché d'exploitation nous a permis d'obtenir des coûts unitaires plus bas et donc de resserrer l'augmentation due aux volumes. Les sommes payées à Paté sont en baisse, du fait de la baisse des tonnages en apport volontaire.

Le coût aidé global (sommes restant à la charge de la collectivité) est en augmentation par rapport à 2008. Cependant, le coût aidé par habitant est, lui, en légère baisse compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants. La contribution à BGV a augmenté de 2008 à 2009. Il devrait encore augmenter pour 2010, année de démarrage des amortissements (3 millions d'euros par an, à répartir sur les trois syndicats de collecte).

Le rapport annuel 2009 n'appelant pas d'observations, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité (54 voix)

Le Président rappelle que ce rapport doit être présenté par les délégués à leur conseil municipal et précise qu'un exemplaire sera envoyé à chaque mairie, où il pourra être mis à la disposition des usagers.

3. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 DE BGV

Le Président présente le rapport annuel de BGV, qui a été adopté lors du dernier comité du syndicat de traitement. Le principal événement de 2009 a été l'inauguration du centre de valorisation énergétique (CVE). Les coûts de traitement sont les suivants :

Incinération	136,60 €/t	soit 37,42 €/hab.
Tri	147,29 €/t	soit 8,38 €/hab.

Le coût d'incinération sera augmenté dès 2010 par les amortissements mais sera ensuite stable.

Le CVE est certifié iso 9001, iso 14001 et doté d'un contrôle en continu des rejets gazeux.

Le circuit de visite du centre de tri a été sécurisé, une nouvelle version de la plaquette a été finalisée en 2010 et un site internet est en projet.

Un responsable de communication sera employé en 2010, qui sera ambassadeur du tri pour le SIRTOMRA à mi-temps.

La plaquette de Begeval (site de valorisation de BGV) est disponible pour toutes les mairies du syndicat et à diffuser autant que possible.

4. EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX EN DECHETTERIES

Le président rappelle que les travaux de réhabilitation de la déchetterie de Neuville aux Bois ont été autofinancés. Les travaux pour les trois autres déchetteries sont estimés à :

PATAY (octobre 2010)	202 609 €
ARTENAY (février 2011)	225 019 €
ORGERES (septembre 2011)	790626 €
TOTAL	507 254 €

(Coûts hors espaces verts).

Le comité syndical a décidé de recourir à l'emprunt pour financer ces travaux (cf budget 2010).

Trois établissements bancaires ont été consultés :

- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole
- Dexia, qui a refusé de faire une offre.

Toutes choses égales par ailleurs, la caisse d'Epargne propose les taux les plus intéressants (<3% sur 10 ans) Compte tenu du coût actuel de l'argent, on pourrait imaginer la possibilité d'emprunter tout de suite la totalité des besoins et placer cette somme dans l'attente des échéances.

Mais cette procédure n'est pas possible pour un établissement public.

L'emprunt FLEXILIS proposé par la caisse d'Epargne constitue une solution intermédiaire, pour financer le programme bisannuel d'investissement tout en optimisant les frais financiers.

Le prêt comporterait deux phases :

- *une phase de mobilisation des fonds, de la date de signature du Prêt jusqu'au 31/12/2011, durant laquelle l'Emprunteur pourra demander la mise à disposition des fonds, sous forme de tirage de mobilisation.*

Le taux d'intérêt applicable aux tirages de mobilisation est l'index euribor 1 mois auquel s'ajoute une marge de 0,61% l'an jusqu'au 31/12/2011.

La commission d'engagement, prélevée une fois, s'élève à 550 €

- *une période d'amortissement du capital mobilisé sous forme d'Emprunts Long Terme (durée maximale de 15 ans) mis en place, soit lors de la mise à disposition des fonds, soit par transformation des tirages de mobilisation.*

La commission d'engagement, prélevée une seule fois, s'élève à 550 €.

Lors de la mise en place de chaque emprunt long terme, le SIRTOMRA en détermine le montant, la durée, la périodicité, le profil d'amortissement ainsi que l'index ou le taux qui lui est applicable parmi les taux et index suivants :

Taux fixes :

	Consolidation(s) au plus tard le 03/09/2010
Long terme 10 ans	2,67 % <i>Amortissement progressif échéance trimestrielle</i>
Long terme 12 ans	2,91 % <i>Amortissement progressif échéance trimestrielle</i>
Long terme 15 ans	3,17 % <i>Amortissement progressif échéance trimestrielle</i>
Autres durées maximum	Taux fixes du moment = les cotations sont réalisées par le prêteur, à la demande de l'emprunteur, selon les conditions de marche des prêts aux collectivités locales en vigueur à la date de la demande.
	Consolidation(s) au-delà du 03/09/2010
maximum 15 ans	Taux fixes du moment = les cotations sont réalisées par le prêteur, à la demande de l'emprunteur, selon les conditions de marche des prêts aux collectivités locales en vigueur à la date de la demande.

Taux variables (Taux indexés):

Long terme 10 ans	Euribor 3, 6 ou 12 mois + une marge de 0,43 %
Long terme 12 ans	Euribor 3, 6 ou 12 mois + une marge de 0,46 %
Long terme 15 ans	Euribor 3, 6 ou 12 mois + une marge de 0,50 %
Autres durées maximum	Euribor 3, 6 ou 12 mois + Marge du moment* <i>*les cotations sont réalisées par le prêteur, à la demande de l'emprunteur, selon les conditions de marche des prêts aux collectivités locales en vigueur à la date de la demande.</i>

Autres index et formules structurées : cotations en fonction des conditions des marchés financiers.

Les index de référence seront constatés dans les conditions prévues au Prêt.

Le mode d'amortissement pourra être constant, progressif ou déterminé en accord avec le Prêteur.

La base de calcul des intérêts est en 30/360 pour les cotations taux fixe et en exact/360 pour les cotations en taux variable.

A chaque date d'échéance, la Collectivité pourra demander le changement de taux d'intérêt applicable au tirage considéré. Elle pourra également rembourser, partiellement ou totalement par anticipation, le capital restant dû au titre d'un tirage sur taux indexés dans les conditions prévues au Prêt. Le remboursement anticipé d'un tirage sur taux fixe ou formule structurée et le changement d'index à partir d'un tel tirage impliquent le paiement d'une indemnité par la Collectivité dans les conditions prévues au Prêt.

Le bureau, qui a étudié les différentes offres et compte tenu de la durée des installations, propose :

- une enveloppe globale maximale de financement (pas d'obligation de mobiliser la totalité) de 550 000 €
- une mobilisation et consolidation immédiate de 400 000 € sur 10 ans (financement de Patay et Artenay)
- un ajustement fin 2011 pour Orgères en Beauce, mobilisation en fonction des besoins réels et après le CA 2010 et BP 2011. Cet ajustement sera réalisé au taux du moment, qui sera probablement plus élevé que le taux actuel.

M. Marcoult demande pourquoi la possibilité de prendre un emprunt-relais TVA n'a pas été étudiée. Cette solution n'a été proposée par aucun établissement bancaire et ne permettrait pas de couvrir l'intégralité des besoins de financement.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité (53 voix)

- autorise Monsieur le Président à signer le contrat de Prêt et l'habilite à signer toutes les opérations afférentes à la phase de mobilisation et à la phase de consolidation de l'emprunt.
- précise que le comité syndical devra être tenu informé des opérations réalisées dans le cadre du Prêt, notamment en ce qui concerne les tirages, les index et taux choisis, les arbitrages et les remboursements effectués.

5. TEOM : COURRIER AUX « EX-NON ASSUJETTIS »

Monsieur le président rappelle que, suite à une délibération de décembre 2008, certains contribuables qui étaient exonérés de plein droit ne le sont plus à compter de 2010. La liste des personnes et entreprises concernées a été demandée aux services fiscaux du Loiret et d'Eure et Loir pour informer ces nouveaux assujettis de la situation.

Le président donne lecture à l'assemblée du projet de courrier. Chaque mairie concernée (Artenay, Cercottes, Chevilly, Gidy, Guillonville, Lion en Beauce, Neuville aux Bois, Patay, Ruan, Saint Sigismond, Santilly) va recevoir la liste des adresses concernées (qui comprend des bâtiments communaux).

L'assemblée, à l'unanimité (54 voix), approuve le projet de courrier qui sera envoyé dans les meilleurs délais aux personnes concernées.

6. TEOM : EXONERATIONS POUR 2011

Un certain nombre de demandes d'exonération ont été reçues. L'assemblée ayant demandé en 2009, la présentation de justificatifs à partir de 2010, de nombreuses demandes de pièces complémentaires ont dû être faites.

Nous présentons aujourd'hui les dossiers complets, sachant que d'autres exonérations pourront encore être accordées début octobre.

Ont demandé l'exonération pour 2011 et présenté toutes les pièces demandées :

Commune	Demandeur	Adresse concernée
Artenay	Transports Delcroix ZI - 45410 Artenay	
Artenay	MBL 15 Place des Halles 28004 Chartres Cedex	MBL Rue de la Gare 45410 Artenay
Cercottes	SCI TIE 1230 rue de la Chaise - 45520 Cercottes	
Cercottes	SCI du 9 RN 20 9 RN 20 - 45520 Cercottes	
Chevilly	Archivage Concept 6 rue des Guettes ZAc des Varannes 45140 Ingré	Archivage Concept 7 et 9 rue du Château d'Eau 45520 Chevilly
Neuville aux Bois	SAS Xavier Rodrigues 14 avenue Flandres Dunkerque - 45170 Neuville aux Bois	
Neuville aux Bois	Thierry- Perche 2 rue de Montfort - 45170 Neuville aux Bois	
Neuville aux Bois	Patrick Malécot 24 avenue de Verdun 45170 Neuville aux Bois	SCI PATFAN 12 rue Guérin Houdas 45170 Neuville aux Bois
Orgères en Beauce	SCAEL 15 Place des Halles 28000 Chartres	SCAEL 148 A 28140 Orgères en Beauce
Orgères en Beauce	MBL 15 Place des Halles 28004 Chartres Cedex	MBL 8 rue de la Gare 28140 Orgères en Beauce
Tillay le Peneux	SARL Legrand Ménainville - 28140 Tillay le Peneux	
Tournoisis	SARL Terrier-Richard Sorency - 45310 Tournoisis	

L'assemblée, à l'unanimité (54 voix), après en avoir délibéré, accorde ces exonérations pour l'année 2011 et rappelle que cette délibération est annuelle. Une nouvelle demande avec justificatifs pourra être présentée pour 2012, avant octobre 2011.

7. CONVENTION AVEC LA TRESORERIE POUR LE RECOUVREMENT DES PRODUITS

La trésorerie propose de signer une convention qui permet de déclencher automatiquement les actions de recouvrement des sommes à payer, pour des procédures simplifiées et clarifiées.

Différents profils déterminent les seuils et délais pour chaque action (lettre de rappel, autorisation de poursuite, de commandement, etc.) Le président propose d'opter pour le profil N° 4 avec un seuil de saisie-vente identique à celui des OTD bancaires (130 €).

L'assemblée, à l'unanimité,

- **Autorise le président à signer avec la trésorerie une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits.**

- **Choisit de paramétrer l'automate des poursuites sur le profil P4**

- **Fixe le seuil pour les saisies-ventes à 130 €**

8. MISE EN PLACE DE LA FACTURATION DES APPORTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIES : PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET RETOUR D'EXPERIENCE

Les délégués ont reçu le compte-rendu de la commission déchetteries qui s'est réunie à ce propos.

Cette commission se réunira à nouveau et délibèrera en octobre sur les horaires et tarifs (à harmoniser avec ceux du SITOMAP ?). Dans l'attente, toutes les suggestions sont les bienvenues.

En ce moment, les gardiens font un premier recensement des artisans et commerçants qui utilisent les services des déchetteries.

9. AFFAIRES DIVERSES

- Suite à diverses intrusions dans la déchetterie rénovée de Neuville aux Bois, un devis pour la pose de fil type « tigre » a été présenté au bureau qui, devant son montant (environ 1000 €), propose de surseoir dans l'attente de la plantation de végétaux épineux.

- La DDE a demandé de déposer des permis de construire pour les travaux en déchetteries, quand de simples déclarations de travaux étaient prévues. Ce service supplémentaire demandé au maître d'œuvre (Simonneau) justifie une revalorisation de la mission. Cependant, le prix proposé par le prestataire (1 500 € supplémentaires par déchetterie) doit être renégocié.

- le local de gardiennage (bureaux, vestiaire, sanitaires) de la déchetterie de Patay a été incendié et doit être remplacé. Le fournisseur annonce un délai d'un mois environ (fin juillet). Dans l'attente, des dispositions ont été prises pour permettre la continuité du service.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h40.